

4

100648901

SPO/MD/

RÉQUISITION DU NOTAIRE POUR ÉTABLIR UN ACTE DE VENTE

VENDEUR :

Madame Mireille Delphine **CLAPPIER**, retraitée, épouse de Monsieur André **WALTER**, demeurant à LEVALLOIS-PERRET (92300) 17 rue collange.
Née à LEVALLOIS-PERRET (92300) le 13 mai 1939.
Mariée à la mairie de LEVALLOIS-PERRET (92300) le 28 février 1975 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
De nationalité française.
Résidente au sens de la réglementation fiscale.

ACQUEREUR :

La Commune de **BESSANS**, Autre collectivité territoriale, personne morale de droit public située dans le département de la Savoie, dont l'adresse est à BESSANS (73480), place de la Mairie, identifiée au SIREN sous le numéro 217300409.

REQUIERENT

En l'absence volontaire d'avant-contrat

Maître Sébastien POMEL, Notaire associé de la Société d'Exercice Libéral A Responsabilité Limitée dénommée "**CAPERENNE**" titulaire d'offices notariaux dont le siège est à **CHAMBERY (Savoie) 6, avenue Général de Gaulle**, soussigné

D'établir la vente à intervenir entre eux du bien ci-après :

IDENTIFICATION DU BIEN

DÉSIGNATION

A BESSANS (SAVOIE) 73480.

Une parcelle de terrain.

MW ST

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
E	682	AU COIN	00 ha 39 a 00 ca

Bien :

 libre occupé

Prix principal :

MILLE CENT SOIXANTE-DIX EUROS (1 170,00 EUR) soit 0,30 euros / m²

Modalités de paiement

 comptant à terme

Entrée en jouissance

 immédiate perception loyer/fermage

Frais d'acte

 à la charge de l'acquéreur à la charge du vendeur

Conditions particulières

 non oui (ci-après)
Les présentes sont soumises aux conditions suspensives suivantes :

** Purgé de tout recours*
Waffin

** en indivision*
Waffin

- obtention de l'arrêté préfectoral autorisant le projet de Microcentrale électrique portée par HYDRO BESSANS* et plus précisément du projet prévoyant le passage de la conduite forcée sur le tronçon aval du tracé prévu et donc sur le terrain de la venderesse.
- évitement stricte de la parcelle E154 appartenant à la venderesse* par le projet.

(cocher les cases correspondantes)

Et effectuer toutes les formalités préalables nécessaires à la passation de cette vente.

Purger tous droits de préemption, priorité ou préférence pouvant exister.

Pour le vendeur :Fait à Levallois-PerretLe 19 Janvier 2022

Signature :


Pour l'acquéreur :Fait à BESSANSLe 22 janvier 2022

Signature :

Le Maire,
Jérémy TRACQ


